

FM RICHARD ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 place d'Estienne d'Orves, 75009 PARIS
315 633 578 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq août,
A quatorze heures,

Les actionnaires de la société FM RICHARD ET ASSOCIES, société anonyme au capital de 100 000 euros, divisé en 2 000 actions de 50 euros chacune, dont le siège est 1 place d'Estienne d'Orves, 75009 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Julie GALOPHE, en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

La Société EDO représentée par Monsieur Florent BURTIN actionnaire représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY est désigné comme secrétaire.

La Société AFIGEC - Audit Finance Informatique Gestion Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes titulaire, est représentée par Monsieur Florent BURTIN.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent les 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte de la démission de la société AFIGEC - Audit Finance Informatique Gestion Expertise Comptable de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, désigne en remplacement la société EXCEA, sis 22 rue Camille Pelletan, 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le n° 498 104 371 RCS NANTERRE, pour la durée restant à courir du

mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Ordinaire Annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 2025/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société EXCEA a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en remplacement de Monsieur Stéphane PRACHE, démissionnaire, de nommer Monsieur Florent BURTIN, demeurant 14 avenue du Parc d'Hautpoul, 14360 Trouville-sur-Mer en qualité de nouvel administrateur, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Florent BURTIN, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} octobre et 30 septembre, et non plus aux 1^{er} septembre et 31 août et de prolonger d'un mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 13 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 22 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 22 – ANNÉE SOCIALE

L'année commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit, chaque année, les comptes annuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

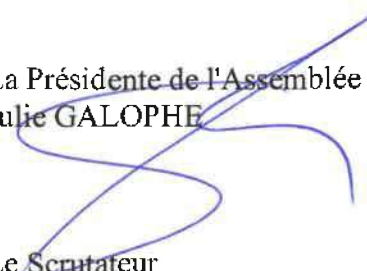
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

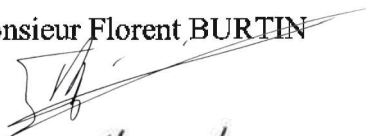
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente de l'Assemblée
Julie GALOPHE



Le Scrutateur
EDO représentée par Monsieur Florent BURTIN



Le Secrétaire
Xavier HUAULT-DUPUY

